

M. le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

T.A.P. – Reversement du fonds d’amorçage à la Communauté de Communes

Temps d’activités périscolaire – attribution de fonds de concours à la communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle – Délibération n° 2015.013

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes a mis en œuvre les temps d’activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 2013 dès septembre 2013.

Conformément à l’article L.5214-16 alinéa V du code général des collectivités territoriales, la commune peut octroyer le versement d’un fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d’un équipement.

Dans ce cadre, il est proposé de verser à la Communauté de communes du Canton de Pont de Veyle un fonds de concours à hauteur de 2 666,67 €.

	Montant € TTC	%
Coût du fonctionnement	141 039,52	
Fonds concours Commune de SAINT-GENIS-sur-MENHTON	2 666,67	1,89
Autres fonds de concours	41 900,00	29,71
Autofinancement CCPV	96 472,85	68,40
TOTAL		100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE le principe de versement d’un fonds de concours d’un montant de 2 666,67 €,

Personnel territorial – Modification du tableau des emplois et mise à jour du tableau des indemnités

M. le Maire informe le conseil que les enseignants n’assurant plus le temps d’activité périscolaire à la rentrée de septembre, le temps de la pose méridienne a été augmenté d’un ¼ heure par jour et par conséquent, il est nécessaire d’augmenter le temps de travail des agents assurant la surveillance de la pose méridienne.

Il propose donc de supprimer le poste d’agent d’entretien des bâtiments communaux, grade d’adjoint technique 2^{ème} classe – 12 heures par semaine, et le poste d’agent de service des écoles – grade adjoint technique 2^{ème} classe – 9 heures par semaine, et de créer un poste d’entretien des bâtiments communaux, affecté à l’entretien de la salle polyvalente, la bibliothèque et la surveillance de l’interclasse, grade d’adjoint technique 2^{ème} classe pour une durée de 13 heures par semaine, et un poste d’agent de service des écoles, grade adjoint technique 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 10 heures.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- accepte la proposition du Maire ci-dessus.

Bail d’habitation – dédite d’un locataire – Attribution du logement

Monsieur le Maire informe que madame LAMOOT Arlette est intéressée par la location de l’appartement libéré par M. SAPIN Clément, à compter du 01 août 2015. Il est précisé que le garage ne sera plus loué. Ce logement avec garage était loué actuellement à 453,33 €.

Il propose de louer cet appartement moyennant un loyer mensuel de 450 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide de louer le logement à compter du 01 août 2015 moyennant une location mensuelle de 450 € à Madame LAMOOT Arlette.
- Autorise M. le Maire à signer le bail sur cette base.

Éclairage public : Modernisation divers points lumineux et coffrets de commande

Le Conseil Municipal

- Vu les plans de financement établis par le syndicat d'énergie et de e-communication de l'Ain pour le remplacement de quatre points lumineux aériens vétustes et des coffrets de commande pour permettre l'extinction des lampes la nuit,

Après en avoir délibéré,

- Approuve les plans de financement tels qu'ils sont présentés,

- Vote les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme comme suit :

Dépenses d'investissement

Article 21538 programme n° 167 – Modernisation Éclairage public + 6 300 €

Recettes d'investissement

Article 13258 Participation Syndicat d'énergie + 1 464 €

Article 10226 Taxe d'aménagement + 716 €

Article 13251 Fonds de concours Cnauté de Communes + 4 120 €

Total + 6 300 €

- Autorise M. le Maire à signer les plans de financement.

Dossiers en cours

Budget principal : décision modificative n° 3/2015- Délibération n° 2015.018

Le Conseil Municipal,

Vu le budget principal,

Vu les dépenses engagées à ce jour,

Vote un virement de crédit suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article 022 Dépenses imprévues : - 1 000 €

Article 6411 Personnel titulaire : + 1 000 €

Total : 0 €

Dossiers en cours.

La parole est donnée aux élus.

Michel Brochand.

Fibre. L'armoire située à côté de la mairie a été remplacée. Au hameau de la Terrasse, la fibre devrait être installée prochainement.

Réseau électrique. Le renforcement du réseau électrique est programmé dans le secteur couvrant « les Petits Bois » à « Manthène ».

Voirie. Les travaux prévus au programme voirie 2015 sont terminés.

Accessibilité des bâtiments publics. Le projet du cheminement piétonnier desservant l'entrée de la mairie sera modifié afin de tenir des nouvelles normes.

Isabelle Queffelec.

Jeux intervillages. Elle fait le point sur l'organisation de ces jeux au niveau communal.

Fête du village. Elle donne le déroulement de cette manifestation Une réunion générale aura lieu et ensuite les bénévoles travailleront en commission et une synthèse sera faite ensuite.

Débit de boissons. L'ouverture du débit de boissons est envisagée sur trois jours les vendredi 2 – samedi 3 et dimanche 4 octobre 2015. Reste à prévoir l'animation durant cette période.

Michel Brochand

Assemblée générale de la Route de la Bresse. Deux circuits existent. Des sets de table sont en vente à l'office du Tourisme. Les rapports moral et financier ont été approuvés. Présentation de la manifestation dénommée « Échappée gourmande en voiture » organisée cet été.

Comptes rendus de réunions :

- Tirage au sort des jurés d'assises : 1 personne de St-Genis a été tirée.

- Syndicat Saône-Veyle. Les élus ont pris connaissance des résultats des analyses. Lyonnaise des eaux change de nom est devient Suez. Le prix moyen pour une consommation de 120 m2 est de 231 €.

- SMIDOM : Une facture fictive sera adressée prochainement et le magazine sera distribué en septembre.

Yves Bajat.

Compte rendu de la réunion de la commission « sécurité – base de loisirs – jeunesse. Un bilan positif a été dressé. Très bonne fréquentation le 1^{er} samedi de juillet. Les gérants du restaurant donnent satisfaction. Une convention d'une durée de 3 ans a été signée.

Dominique Marquis.

MARPA. Election du bureau composé d'un président : un résident en l'occurrence une présidente, un membre de famille d'une résidente, un secrétaire adjoint. Résultat de l'enquête de satisfaction : 8 réponses ont été reçues.

SMIDOM : Michel Brochand fait part du vote de la redevance incitative et de la prochaine réunion qui se tiendra à Perrex le 28 septembre.

Informations diverses.

- cérémonie à la mémoire de M. HERBET Roger : fixée au vendredi 24 juillet à 15 h. La succession est en cours.

- Cérémonie commémorative à St Cyr à la Tuilerie vendredi 21 août à 18 H.

- AG CAUE : vendredi 4 septembre

- Conseil communautaire : le 28 septembre.

- Conseil Municipal : mardi 25 août à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 23 H.

